

# L'INFO-RESEAU

L'actu du Réseau Centres de Soins Faune Sauvage



## SOMMAIRE

#### 1- POUR LES CURIFUX

Le P'tit motp.	1
ACTUALITES:  Le Réseau s'agranditp.  Veille sanitairep.  Evènementsp.	2 3 5
DOSSIER: Retour sur la publication du rapport de l'IGEDDp.	4
Commandes groupéesp. 6 Proposition de partenariatp. 7	5 7

### LE P'TIT MOT

Si le rapport publié par l'IGEDD n'apporte pas de solutions immédiates, nous y voyons néanmoins un grand pas vers la reconnaissance des centres de soins. En cours de professionnalisation, les centres devraient pouvoir compter sur les pouvoirs publics pour restructurer le fonctionnement de leurs activités qui constituent un service public répondant aux enjeux de préservation de la biodiversité. Alors que la grosse saison démarre, certains centres sont déjà sur les rotules, assommés par l'arrivée massive d'oiseaux ou de hérissons dont la santé détériorée interroge notre impact sur le milieu naturel. Pour faire face, il leur manque des moyens financiers et des bras, bénévoles ou services civiques sont désespérément recherchés!

Le Réseau

Le Réseau compte donc désormais 3 salariées.

Mais le Réseau, c'est aussi toutes ces personnes qui s'investissent pour la plupart bénévolement, notamment en tant que membres du bureau et membres du CA :

#### MEMBRES DU BUREAU

- Président : Jean-François COURREAU (Faune Alfort)
- Vice-président : Olivier LE GALL (LPO Aquitaine)
- Trésorier : Pierre MATGRE (LPO Occitanie)
- **Secrétaire général** : Frédéric BURDA (CSFL)
- Secrétaire général adjoint : Olivier LAMBERT (CVFSE)

#### MEMBRES DU CA

- Centre de Soins de la LPO AURA : Sylviane Bondoux/ Adrien Corsi
- Centre de sauvegarde de la faune sauvage Loraine (CSFL) : Frédéric Burda/ Alexandre Portmann
- Centre de soins de la faune sauvage et des écosystèmes (CVFSE): Olivier Lambert/ Amélie Ollivier
- Centre de soins de la LPO Aquitaine : Olivier Le Gall/ Cassandra Lhote
- L'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages
  Pascal Tavernier/ Anne Fourier
- Station LPO de l'Île Grande : Romain Morinière/ Anne-Laure Duqué
- Faune Alfort : Jean-François Courreau/ Céline Grisot
- CHUV d'Alfort : Cécile Le Barzic/ Pascal Arné
- CHENE, centre de sauvegarde de la faune sauvage :
   Didier Feray/ Alain Beaufils
- Clinique faune sauvage de l'ENVT : Guillaume Le Loc'h/ Lorette Hivert
- Centre de sauvegarde de la LPO PACA: Loriane Aubinais/ Magali Goliard
- Centre de sauvegarde de la LPO Occitanie: Pierre Maigre/ Emilie Arianiello
- Centre de soins de la LPO Alsace : Yves Muller/ Suzel Hurstel
- Centre de sauvegarde PIAFS : Didier Masci

Enfin, le Réseau existe grâce à ses 30 adhérents qui sont le moteur même de l'association, un grand merci à tous!

#### LES ADHERENTS



### LE RESEAU S'AGRANDIT!

#### Bienvenue à Floriane De Gérard

Après une licence en biologie de l'environnement et un master « Communication et médiation scientifique », Floriane a souhaité mettre ses compétences au service de la faune sauvage.

Sa maîtrise des outils informatiques lui permettra de s'approprier notre projet de base de données.



"Anciennement chargée de projet en médiation scientifique dans une association clermontoise, je fais de l'écovolontariat en centres de soins depuis l'été 2022. Je suis ravie de rejoindre le Réseau sur cette mission de base de données commune qui nous permettra de gagner en force et en visibilité!"

# Bienvenue à nos 3 nouveaux adhérents!

### Beauval Nature - Françoise Delord

Le centre de soins a ouvert récemment (mars 2023) en région Centre Val de Loire et pourra accueillir près de 5000 animaux par an, comptant sur une belle structure médicalisée. Nous sommes ravis de la concrétisation de ce projet que nous avons suivi d'un œil attentif.

## Charente Nature

Ce centre de soins fait partie du paysage depuis de nombreuses années puisqu'il a vu le jour en 1984. Soucieux d'accueillir toujours mieux ses pensionnaires, la structure a été rafraîchie et compte sur de nouvelles installations, très fonctionnelles. Le centre peut ainsi accueillir environ 800 animaux par an.

## Faune Essonne

Ouvert depuis le mois de février, Faune Essonne se spécialise dans un premier temps dans la prise en charge du Hérisson d'Europe, pouvant accueillir environ 300 individus par an. Le centre prévoit néanmoins de diversifier sa prise en charge à terme.

Nous remercions ces trois associations de nous faire l'honneur de s'associer à la dynamique collaborative du Réseau.







## **CHIROPTERES**

Le <u>Bilan 2022 du PNA Chiroptères (2016-2025)</u> est arrivé!
Parmi les 20 évènements SMAC recensés en 2022 (contre 13 en 2020 et en 2021), 6 évènements concernent la même colonie de Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*) suivie sur le long terme pour des cas de morbidité et de mortalité étalés sur plusieurs mois et dont près de 120 juvéniles ont été recueillis dans les centres de soins CSAM et celui de la LPO PACA.

« Seuls les résultats de certains examens sont disponibles à l'heure actuelle, ces cas étant particulièrement complexes à traiter. Un examen radiographique, effectué sur un premier lot de sept individus, a démontré la présence de multiples fractures qui pourrait peut-être avoir une origine nutritionnelle ou métabolique.

Nous sommes en attente de résultats d'analyses complémentaires.

Sur la centaine d'individus récupérés par le centre de soins CSAM au cours de cette vague de morbidité / mortalité, environ 15 présentaient des lésions similaires avec des fractures symétriques au niveau des ailes et/ou des

boursouflures au niveau des os alaires (photo). Les lésions se sont résorbées chez certains individus tandis que d'autres ont conservé une lésion ». Les individus des trois premiers évènements signalés (31 individus au total) ont été examinés conjointement : dix d'entre eux ont fait l'objet d'une nécropsie tandis que, pour les autres, seule une analyse externe a été réalisée.



Cet examen a démontré la présence de lésions osseuses et cartilagineuses légères sur trois individus uniquement, ainsi qu'un parasitisme par des nématodes filaires pour cinq individus sur les dix nécropsiés. Une

identification plus précise de ces parasites est toujours en cours. Les trois individus des trois derniers évènements ont également été autopsiés : seule la présence de filaires dans la cavité abdominale du dernier, celui de novembre (photo), a été relevée, et aucune lésion cartilagineuse ou osseuse n'a été signalée. Si Michel TIBAYRENC, Odile BAIN et C.P. RAMACHAND (1979) avaient décrit *Litomosa aelleni n. sp.* chez un Molosse de Cestoni (Tadarida taeniotis) en Suisse, l'identification d'un endoparasite filaire chez cette espèce en France serait une première.



#### Epidémiosurveillance des lyssavirus

Ce bilan fait état de 860 cadavres de chauves-souris transmis au Laboratoire National de Référence (Anses/Nancy) pour la recherche de Lyssavirus. Sur les 724 cadavres qui ont pu être analysés seuls 9 individus ont été testés positifs pour la rage.

Si 8 de ces individus étaient des Sérotines communes, la neuvième était une Pipistrelle de Nathusius. Cet individu a été transmis par le centre de soins de la LPO Alsace.

L'occasion de remercier tous les centres qui participent au programme, et de rappeler que les précautions lors des manipulations doivent être prises quelle que soit l'espèce concernée.

Par ailleurs, le rapport de l'IGEDD indique que « La participation des CSFS au réseau d'épidémiosurveillance de la rage chez les chiroptères est essentielle. Selon le responsable du laboratoire national de référence, sur la période 2014-2021, 52,6 % des chauves-souris reçues au laboratoire (soit 1796/3417 animaux) et 71,1% des cas positifs enregistrés (soit 32/45 cas) sont issus de centres de soins. Ces résultats témoignent de l'implication dans la durée des capacitaires dans ce réseau ».

Certains centres, le Réseau également, faisaient partie des 260 participants du webinaire « Chiroptères et veille sanitaire : État des connaissances et implications pour la conservation des espèces » organisé le 24 novembre 2022 par le comité de pilotage de l'Action 2.

Le PNAC prévoit l'organisation d'une réunion d'information avec les centres de soins dans le cadre de son projet de gestion du matériel biologique de chiroptères à l'échelle nationale.

## Le point IAHP:

C'est reparti pour un tour!

Suite au signalement par Hegalaldia d'une recrudescence des cas de grippe aviaire dans les élevages de leur département (Pyrénées-Atlantiques) et une partie des Landes et des Hautes-Pyrénées (près de 200 communes impactées), on fait le point avec les centres :

- Hegalaldia poursuit la prise en charge conditionnée au rapatriement des animaux avec véhicule et salarié du centre.
- En Pays de la Loire: 3 cas positifs sur des laridés. Alors que la quarantaine pour certaines espèces est toujours active au CVFSE, il est question de réactiver la cellule mise en place en juin 2022 sur la commune de la Turballe. Le CVFSE regrette que malgré ses efforts pour réunir tous les acteurs autour de la table l'année passée, il n'ait pas été tenu informé de l'évolution récente de la situation.
- En Aquitaine, le centre de soins de la LPO n'accueille toujours pas les espèces les plus sensibles (anatidés, laridés...) et s'interroge sur la possibilité de mobiliser la seconde UMS.
- En région Grand-Est, le CSFL s'inquiète de la forte mortalité constatée sur les lacs du Der et de la Madine, notamment dans les colonies de Sternes pierregarins. Des retours d'analyses sont attendus dans le début de la semaine prochaine. Un courrier commun avec les 4 centres de soins régionaux avait été envoyé. Le centre de soins de la LPO Alsace regrette qu'aucune aide financière ne soit prévue pour les EPI. Une demande auprès des DREAL pourrait être pertinente.
- Sur la Réserve des 7 îles, les techniciens ont collecté des cadavres de laridés suspects. Au centre de soins, les espèces sensibles passent toujours par la quarantaine de l'UMS qui ne sera pas aussi efficace à mesure que l'activité estivale va s'intensifier.
- Sur l'île d'Oléron, des cas ont été détectés.
- En Ile de France, des cas avérés positifs ont été relevés en Seine et Marne sur des laridés et des anatidés. L'accueil d'une mouette suspecte au CHUV d'Alfort incite l'équipe à réouvrir le local de quarantaine.
- En Occitanie, une forte mortalité de Flamants roses et de nombreuses espèces de laridés est constatée, ainsi qu'une dizaine de faucons crécerellettes, et les résultats d'analyses se font attendre. Le centre de soins de Villeveyrac a décidé de ne plus accueillir de laridés.



Le « bilan de l'IAHP, en 2022, dans le compartiment sauvage en France » vient de paraître, un suivi des espèces fortement touchées (Fous de Bassan, Vautours fauves, laridés) sera nécessaire dans les prochaines années pour déterminer l'impact démographique de cette crise sanitaire qui risque de se répéter dans les années à venir.

DOSSIER

## RETOUR SUR LA PUBLICATION DU RAPPORT DE L'IGEDD

#### LE MOT DU PRESIDENT

La parution du <u>rapport de l'IGEDD</u> est saluée par tout le monde, à juste titre, et notamment par notre CA lors de sa réunion du 25 mai dernier. Cette parution a été obtenue de haute lutte à la suite de l'intervention de nombreuses personnes mais ayons la faiblesse de penser que la lettre que le Réseau a adressée le 5 avril à Bérengère Couillard, à la demande du CA, a été déterminante. L'insistance de l'IGEDD elle-même pour cette parution l'a été aussi. Mesdames Lhote et Saint-Germain, inspectrices de l'IGEDD, ont réalisé un remarquable travail dont vous lirez dans cette lettre une excellente synthèse de Jade.

Et maintenant ? Tout reste à faire! Dès sa création, le Réseau avait entamé des discussions avec le ministère, tant du côté des services concernés que du côté politique. La décision de Barbara Pompili de saisir l'IGEDD d'une mission sur nos activités et nos besoins fut une bonne nouvelle mais a interrompu pendant près de 2 ans les discussions, tous nos interlocuteurs attendant le fameux rapport. Le Réseau va donc reprendre maintenant son bâton de pèlerin ; nous ne repartons pas à zéro, nos dossiers sont prêts pour les négociations!

Lors du CA du 25 mai, une discussion sur le rapport a permis de faire ressortir à la fois la satisfaction de voir des pistes financières avancées par les inspectrices et en même temps une certaine réserve sur les espoirs de concrétisation. Vous le comprendrez en lisant la synthèse. Néanmoins, soyez sûrs que le Réseau ne lâchera pas le sujet, tant il est essentiel pour la survie de nos centres.

A côté de cela, tout ce qui concerne la règlementation apparaît accessible et les propositions des inspectrices ouvrent la porte à une clarification de points réglementaires qui compliquent la vie des centres (actes vétérinaires, transports, ESOD, ...) et à la rédaction d'un nouveau texte succédant à l'arrêté de 1992, obsolète à bien des égards.

Enfin et je me permets d'insister sur ce point car il est crucial pour nous, les inspectrices plaident pour une reconnaissance législative des centres de soins. Que faisons-nous en effet parmi les établissements d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques, de vente, de location, de transit ? Ce serait le prélude à une réglementation spécifique tenant compte de nos particularités.

Le Réseau a du pain sur la planche et ses manches sont déjà retroussées. Les centres de soins, membres et non membres, peuvent compter sur nous!

Jean-François Courreau

La Mission a dressé un état des lieux fidèle des problématiques auxquelles les centres sont confrontés dans leurs financements et dans leur fonctionnement.

Elle encourage les centres à prioriser et optimiser les fonds privés pour qu'ils restent majoritaires. Néanmoins, elle reconnaît que, de par leurs activités en faveur des espèces protégées, de la formation des jeunes, de la sensibilisation du public et de la mobilisation des citoyens, les centres de soins sont sans conteste des acteurs de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité (SNB 2030), et pourraient légitimement prétendre à des fonds publics tels que :

- Le programme 113 « paysages, eau et biodiversité », dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, avec une visibilité sur trois à cinq ans. Dans ce cas, les DREAL assureraient un nouveau rôle d'interlocuteur pour l'État. Elles fixeraient des objectifs et évalueraient le besoin d'aide et les activités des centres ;
- Le fond SNB 2030.

Bénéficiaires	Centres généralistes et centres spécialisés (oiseaux, mammifères, tortues) dont le rayon d'intervention est départemental, régional ou supra régional.
Activités prioritaires	
→ Soins à certaines espèces	Prise en charge des animaux d'espèces rares où chaque individu compte (lynx) Animaux d'espèces sous PNA Animaux d'espèces sous statut de protection, sur listes rouges nationale et/ou régionales (inventaire national du patrimoine naturel) Critère prioritaire : effectifs des animaux relâchés dans le milleu naturel
→ Et une ou plusieurs des activités suivantes	Activités de formation et de médiation Sensibilisation et mobilisation de la société (Création d'une plate-forme d'accueil; outils pédagogique) Toutes actions de promotion des métiers de la biodiversité; accueil des jeunes Contribution à la surveillance sanitaire Recherche, participation à des réseaux de surveillance et d'observations, Participation à des actions de lutte contre les pollutions, dont les pollutions lumineuses Expertise : annui aux services de l'État

Tableau 6 Priorités de l'aide du MTECT aux CSFS dans le cadre de la SNB 2030

A l'échelle régionale, les CSFS pourraient être progressivement partie prenante dans les réseaux d'acteurs et les instances, selon les cas (platesformes d'éducation à l'environnement, agence régionale de l'environnement, commission régionale de la biodiversité).

Ce soutien serait complété par des appels à projets sur des programmes d'actions particuliers.

Dans le cadre de leur politique en faveur de la biodiversité, plusieurs régions participent déjà aujourd'hui au financement de centres de soins. C'est le cas des régions Aquitaine, Grand-Est, Occitanie, Bourgogne Franche-Comté et Normandie.

Les élus des régions rencontrés par la mission ont unanimement souligné l'ancrage social, l'importance sociétale des centres de soins et leur rôle dans l'instauration d'une relation concrète du public avec l'environnement à travers le sauvetage d'animaux sauvages.

Plusieurs interlocuteurs de la mission ont indiqué que si la compétence était donnée aux régions sur les centres, elles pourraient définir une politique en la matière et conclure des engagements pluriannuels avec les structures qui les gèrent, comme dans le cas des PNR. De plus, l'outil des contrats de territoire s'il n'est pas de prime abord identifié, paraît également pertinent.

La répartition géographique des centres sur le territoire invite à avoir une vision régionale des centres et de leur complémentarité, plus adaptée qu'une approche départementale.

Cependant, le niveau de concours de l'État resterait sensiblement le même, l'Etat ayant fait le choix de ne pas soutenir financièrement les centres de soins pour la faune sauvage car « il a pour mission de conserver des espèces et non de sauvegarder des spécimens ; les soins individuels à la faune sauvage, au titre de l'éthique et du bien-être animal ne relevant pas d'une compétence publique ».

Les aides financières que le ministère de l'Environnement octroierait resteraient donc exceptionnelles (5 000 euros/ centres en 2021 suite à la situation sanitaire engendrée par la COVID-19) ou ne concerneraient que les centres ayant des compétences quasi exclusives dans un plan national d'action de préservation des espèces ou sur la faune marine (OFB).

Par ailleurs, la mission préconise que l'OFB accompagne les fédérations dans une exploration des possibles sur la construction d'un collectif, la recherche de partenariats et de financements.

La Mission préconise également d'étudier les pistes suivantes :

- la mise en place d'instruments pour capter et mutualiser des ressources nouvelles, éventuellement par le biais d'une structure dédiée qui pourrait être un fonds d'intérêt général, géré collégialement avec redistribution auprès des centres ;
- l'accès à des fonds de compensation des ouvrages dans le cadre des démarches « Éviter-Réduire-Compenser » ;
- la mise en place éventuelle d'un réseau de surveillance et de suivi scientifique sur les groupes oiseaux et mammifères

DOSSIER ACTUALITES

marins, dans le cadre des plans d'actions de la directive cadre et à travers les projets européens ;

- l'accès au fond national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT);
- le rapprochement des fédérations avec l'AFdPZ.

Par ailleurs, la mission a mis le doigt sur les ajustements à prévoir au regard des besoins des centres :

- Une reconnaissance législative des centres de soins dans le code de l'environnement avec la création d'un article L. 413-1-2 qui les définirait et prévoirait les grandes lignes de leur réglementation;
- L'adaptation du droit afin :
- « d'adapter le droit applicable aux CSFS pour rejoindre celui bénéficiant aux éleveurs, afin de permettre aux personnes titulaires du certificat de capacité de pratiquer certains traitements, notamment à visée analgésique, sous réserve d'une formation attestée et d'un suivi vétérinaire ; habiliter les capacitaires à pratiquer des actes d'euthanasie mécanique sous réserve du respect de protocoles auxquels ils auraient été formés » ;
- de faciliter la gestion des dérogations au transport des animaux en rendant possible la délégation des autorisations à d'autres membres de la structure moyennant une formation minimale ;
- de couper court au débat concernant la prise en charge des ESOD en donnant la compétence à chaque capacitaire de déterminer sa politique d'accueil et de lâcher vis-à-vis des animaux de ces espèces dès lors qu'il ne s'agit pas d'espèces exotiques envahissantes (à l'exception du sanglier, dont l'admission en centre de soins et le relâcher devraient, selon le rapport, être interdits);
- de mettre en place des « outils de rapportage » ;
- d'intégrer les centres de soins dans le réseau SAGIR (en lien avec la MASA, l'élaboration d'un guide de la biosécurité et d'un modèle de plan de maîtrise sanitaire dans les centres de soins, la généralisation par voie règlementaire de sa mise en place par les capacitaires des centres de soins conditionnant l'autorisation d'ouverture).
- ➤ En lien avec le MTECT, et avec notre concours et celui de l'UFCS :
- l'élaboration progressive puis actualisée d'un *guide des conditions* matérielles d'installation des centres plus souple et évolutif, en remplacement de l'annexe à l'arrêté du 11 septembre 1992 ;
- un guide des bonnes pratiques de la prise en charge des animaux en CSFS, ainsi qu'une charte de déontologie;
- l'institution d'un comité d'éthique des centres de soins sous l'impulsion de l'Etat qui pourrait être saisi au cas par cas par des capacitaires ou des vétérinaires pour les nombreuses questions d'ordre éthique que soulèvent cette activité de soins à la faune sauvage.

Si les propositions de financement ne peuvent en elles-mêmes suffire à répondre à l'ampleur des besoins des centres de soins, la perspective de reconnaissance de l'activité des centres de soins nous réjouit. En outre, la mission voit d'un bon œil notre démarche de professionnalisation des centres.

L'ouverture vers le public et le rôle des établissements en matière d'éducation et de sensibilisation à la faune sauvage sont unanimement reconnus et appréciés par les représentants des organismes que la mission a rencontrés et réaffirment le droit des centres de soins à bénéficier naturellement de la reconnaissance d'intérêt général par la nature de leur activité.

L'investissement des centres pour participer à la connaissance et à la recherche a également été souligné, le rapport faisant mention de certains programmes en particulier, telle que la participation à l'épidémiosurveillance de la rage chez les chiroptères.

Le rapport conclut ainsi : « Le temps paraît venu de conforter l'existence des CSFS, non seulement, en reconnaissant leur rôle dans la stratégie nationale de la biodiversité et en finançant, de ce fait, leur contribution, mais aussi, en leur accordant un statut les différenciant d'autres structures dédiées à la faune sauvage ».

## NOUVEAU PARTENAIRE



Le Réseau compte un nouveau partenaire sur le projet Base de données, merci à NGE pour leur soutien !

De notre côté, nous participerons à sensibiliser leurs équipes sur l'impact de leurs activités sur la faune sauvage.



#### **IMMERSION**

On ne chôme pas au centre de soins de la **SEOR** en ce printemps 2023, on vous fera bientôt un petit bilan de cette saison intense pour l'équipe et <u>les pétrels victimes de la pollution lumineuse</u>.



#### **EVENEMENTS**

- Le Marais aux oiseaux, c'est un site de sensibilisation du public à la préservation de la Nature, mais c'est aussi un centre de soins qui accueille les oiseaux et petits mammifères blessés (Ecureuil roux et Hérisson d'Europe). Vendredi 2 juin 2023, la structure soufflera ses 40 bougies!
- Le 27 mai 2023, c'était aussi la fête à Villeveyrac, au centre de soins de la LPO Occitanie. Voilà 10 ans que les animaux de la faune sauvage locale y ont leur hôpital!

